

Feuillelet n° 098/2023

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade**

Année 2023

Arrêté n° 2023-77

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de agent de maîtrise principal

Le Maire de CHAMPILLON

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
M. RUESZ JOSE	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à CHAMPILLON

le 27 novembre 2023



Le Maire,  
Jean-Marc BEGUIN